

- Commune de CONTHIL -

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry STEMART maire.

Présents (dans l'ordre du tableau) : Messieurs et Mesdames : Thierry STEMART, Olivier ROMAIN, Valérie SEMMELBECK, François BALAND, Daniel REICHERT, Michel HASTENTEUFEL, Éric LOETSCHER, Romain DESHAYES, Isabelle WITTMER, Bruno COLIN et Massimo PICCIOTTI.

Les personnes dont le nom est barré sont reportées ci-dessous avec la mention éventuelle d'excuse et/ou de procuration.

Absent(s) : D. Reichert (excusé avec procuration à O. Romain).

Madame Valérie Semmelbeck est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Bernard GUITTER, secrétaire de mairie, assure la rédaction des délibérations.

Ordre du jour :

- 1- Compte de gestion 2021
- 2- Compte administratif 2021
- 3- Affectation du résultat de fonctionnement 2021
- 4- Fixation des taux d'imposition pour 2022
- 5- Budget primitif 2022
- 6- Décision de principe sur la création d'un parc éolien et choix de partenaire

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures trente

- - - Délibérations - - -

1°) Comptes de gestion de l'exercice 2021

Délibération n° 151DCM220201 Codification : 7.1 Décisions budgétaires

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les comptes de gestion de l'exercice 2021 établis par Madame Christine BIENTZ, Trésorière de Château-Salins, sont en tous points identiques aux comptes administratifs du maire et propose au Conseil municipal de les adopter.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les comptes de gestion du budget principal et du budget annexe « Assainissement » de l'exercice 2021 établis par Madame Christine BIENTZ, Trésorière de Château-Salins, Receveur Municipal de Conthil.

Résultat du vote : unanimité

2°) Comptes administratifs de 2021 (principal et assainissement)*Délibération n° 151DCM220202 Codification : 7.1 Décisions budgétaires*

Monsieur le Maire donne lecture des comptes administratifs de l'exercice 2021. Ceux-ci laissent apparaître à leurs clôtures, les résultats suivants :

Pour le budget principal :

Section de Fonctionnement :	Excédent de	177.803,88 €
Section d'Investissement :	Déficit de	6.795,46 €

Pour le budget annexe d'assainissement :

Section d'exploitation :	Excédent de	63.904,10 €
Section d'investissement :	Déficit de	- 3.179,79 €

Après avoir répondu aux diverses questions concernant le compte administratif, Monsieur le Maire passe la présidence de séance à Monsieur Olivier ROMAIN, premier adjoint, et quitte la salle du conseil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal.

Résultat du vote : Unanimité des présents.

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe d'assainissement.

Résultat du vote : Unanimité des présents

Monsieur le Maire est ensuite invité à regagner la salle et à reprendre la présidence de séance, ce qu'il fait aussitôt.

3°) Affectation du résultat de fonctionnement de 2021*Délibération n° 151DCM220203 Codification : 7.1 Décisions budgétaires*

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE : RESULTAT ANTERIEUR

	Excédent	Déficit
- de fonctionnement	181.056,42 €	
- d'investissement	126.691,81 €	

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021

	Excédent	Déficit
- de fonctionnement	177.803,88 €	
- d'investissement		- 6.795,46 €
<u>RESTES A REALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
- en dépenses		0,00 €
- en recettes		0,00 €
SOLDE		0,00 €
<u>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
Le solde des restes-à-réaliser, positif ou négatif, s'ajoute au résultat d'investissement		6.795,46 €
<u>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u>		
1. Affectation prioritaire au déficit de fonctionnement (art. 002 "Déficit antérieur reporté")		0,00 €
2. Affectation complémentaire en réserve obligatoire à hauteur du besoin de financement de l'investissement (art. 1068)		6.795,46 €
<u>AFFECTATION DU SOLDE RESTANT DE FONCTIONNEMENT</u>		
égale au compte 1068		
ou		
article 002 "excédent antérieur reporté"		171.008,42 €

Résultat du vote : Unanimité

De même, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe « Assainissement » ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat comme suit :

<u>POUR MEMOIRE : RESULTAT ANTERIEUR</u>		
	Excédent	Déficit
- de fonctionnement	48.902,85 €	
- d'investissement		- 3.742,17 €
<u>RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021</u>		
	Excédent	Déficit
- de fonctionnement	63.904,10 €	
- d'investissement		- 3.179,79 €
<u>RESTES A REALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
- en dépenses		0,00 €
- en recettes		0,00 €
SOLDE		0,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le solde des restes-à-réaliser, positif ou négatif,
s'ajoute au résultat d'investissement

- 3.179,79 €**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

1. Affectation prioritaire au déficit de fonctionnement
(art. 002 "Déficit antérieur reporté")

0,00 €

2. Affectation complémentaire en réserve obligatoire à hauteur du besoin
de financement de l'investissement (art. 1068)

- 3.179,79 €**AFFECTATION DU SOLDE RESTANT DE FONCTIONNEMENT**

également au compte 1068

.....

ou

article 002 "déficit antérieur reporté"

60.724,31 €

Résultat du vote : Unanimité

4°) Vote du taux des taxes directes locales pour 2022

Délibération n° 151DCM220204 Codification : 7.2 Fiscalité

Monsieur le Maire indique que pour équilibrer le budget, il n'est pas nécessaire de modifier le taux des taxes directes locales en 2022, aussi, il propose de reconduire les taux de 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer le taux des taxes directes locales pour 2022 comme suit :

Taxes	Pour mémoire taux 2021	Taux 2022	Bases prévisionnelles 2022	Produit attendu
Taxe sur le foncier bâti	32,24 %	32,24 %	62.400	20.118
Taxe sur le foncier non bâti	15,90 %	15,90 %	45.800	7.282

Résultat du vote : Unanimité.

5°) Budgets primitifs 2022 (principal et annexe assainissement)

Délibération n° 151DCM220205 Codification : 7.1 Décisions budgétaires

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal son projet de budget primitif du budget principal de la commune pour l'exercice 2022.

Celui-ci s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : **331.170,42 €** en recettes et en dépenses
Section d'investissement : **223.086,46 €** en recettes et en dépenses

En ce qui concerne le budget annexe assainissement pour l'exercice 2020, celui-ci s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation	86.542,31 € en recettes et en dépenses
Section d'investissement	80.433,79 € en recettes et en dépenses

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget principal tel que présenté ci-dessus.

Résultat du vote : unanimité

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget annexe « assainissement » tel que présenté ci-dessus.

Résultat du vote : unanimité

6°) Décision de principe sur la création d'un parc éolien et choix de partenaire

Délibération n° 151DCM220206 Codification : 8.4 Aménagement du territoire

Monsieur Olivier Romain, premier adjoint et président de séance invite ceux des membres du Conseil municipal qui auraient, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance préalablement aux débats et au vote relatif au projet éolien.

En conséquence de quoi, MM. Thierry Stémar, Bruno Colin et Romain Deshayes ont quitté la salle du conseil le temps des débats et du vote sur ce point de l'ordre du jour.

Les conditions de quorum demeurant réunies, le président de séance porte à la connaissance du Conseil municipal les informations suivantes.

Dans le cadre du développement d'un parc éolien, la commune de Conthil souhaite faire réaliser des études visant à évaluer la faisabilité d'un projet éolien et constituer un dossier de demande d'autorisation concernant l'exploitation d'éoliennes sur le territoire communal.

Deux sociétés ont sollicité l'accord de la commune en vue de la réalisation de ces études.

Il est rappelé que préalablement à la présente séance, une note de synthèse relative au projet a été distribuée aux membres du Conseil municipal le 28 mars 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DONNE** un avis **FAVORABLE** pour réaliser les études complètes nécessaires au développement d'un projet éolien sur le territoire communal et au dépôt des autorisations administratives associées ; (7 voix pour , 0 contre, 0 abst.)
- **DECIDE** de porter son choix sur la société **VELOCITA Energies** considérant que la proposition de VELOCITA Energies intègre une solution d'accompagnement qui sera favorable à l'ensemble des foyers de la commune pour permettre à chacun de réaliser des économies sur sa facture d'électricité ; (7 voix pour , 0 contre, 0 abst.)
- **AUTORISE** la société VELOCITA à implanter un mât de mesure du vent ; (7 voix pour , 0 contre, 0 abst.)

- **DONNE** tout pouvoir au premier adjoint pour la signature de tout autre document inhérent au projet. (7 voix pour , 0 contre, 0 abst.)

Résultat du vote : 7 voix pour , 0 contre, 0 abst.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 23 heures 25 minutes et le secrétaire de séance donne lecture du présent procès-verbal à l'assemblée.

Fait et délibéré à Conthil, les jour, mois et an susdits.

Signatures des présents :

Le Maire :

Thierry STEMART



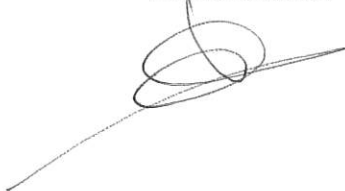
François BALAND



Eric LOETSCHER

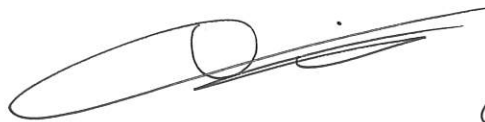


Bruno COLIN

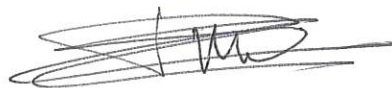


Les Adjointes et Conseillers municipaux :

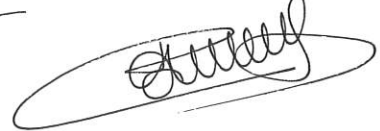
Olivier ROMAIN



Daniel REICHERT



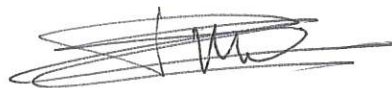
Valérie SEMMELBECK



Michel HASTENTEUFEL



Romain DESHAYES



Isabelle WITTMER



Massimo PICCIOTTI

